

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers |    |
| En exercice :         | 19 |
| Présents :            | 17 |
| Votants :             | 17 |

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 17 DECEMBRE**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Christian PORTET, Maire, pour la session.

Présents : BALARD René - CASENAVE Daniel - DAGAS Valérie - ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine - FERRE Laurent - GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe - MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre - MOULIN François - MUNOZ - Robert - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

Excusés : ARNOLD Marie-Pierre

Absent : BIANCOTTO Benoît

***Madame Hermine PIERRON a été élue secrétaire.***

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 26 novembre. Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

#### **Informations au Conseil Municipal**

- Présentation d'un projet de maraîchage et de pépinière à Peyroutel
  
- Rénovation de la bibliothèque : concertation, réunion publique du 13 décembre  
En préambule, le maître d'œuvre du projet, l'architecte M. COLLARD a fait une présentation du diagnostic du bâtiment existant. Celui-ci est sain mais des doutes existent quant à la capacité des planchers du 1<sup>er</sup> étage à supporter une quelconque utilisation. Une étude de la structure de ces planches, ainsi qu'une étude de sol, s'avèrent nécessaires pour aller plus loin dans les propositions d'aménagement. Une première esquisse sur un seul niveau a cependant été présentée : il a été conclu que cela ne serait pas suffisant en terme de surface.  
Retour des questionnaires : environ 10 % des foyers calmontais ont répondu. 50% d'utilisateurs et 50% de non utilisateurs. Les utilisateurs sont globalement satisfaits et apprécient l'accueil, le conseil, le choix, les nouveautés, la proximité. Les points faibles sont les horaires d'ouverture, l'espace, le confort et l'absence d'animation. Les demandes concernent bien entendu l'espace et une plus grande amplitude d'ouverture, mais aussi du multimédia, des abonnements presse, des fonds en langues étrangères... Les non utilisateurs manquent de temps et/ou les horaires d'ouverture ne leur conviennent pas.  
Concernant les activités annexes à lier à cette nouvelle bibliothèque, ressortent principalement la ludothèque, les jeux vidéos, des animations spécifiques, salle de projection, multimédia...  
Cette présentation a ensuite été suivie de tables rondes, trois groupes ont travaillé sur les thèmes suivants : les bibliothèques-médiathèques comme lieu de ressource, les bibliothèques-médiathèques comme lieu public, et les nouveaux publics. Ces tables rondes ont été l'occasion d'échanges denses et constructifs entre utilisateurs, élus et membres de la médiathèque départementale. *Un compte rendu sera disponible sur le site internet de la mairie.*

- Comme vu lors du dernier Conseil, la convention avec l'association « Place des Chats » a été signée pour l'année 2019 : 30 chats seront pris en charge par la mairie suivant les modalités suivantes :

| Intervention          | Prix vétérinaire | Participation mairie |
|-----------------------|------------------|----------------------|
| Stérilisation mâle    | 45.00 €          | 25.00 €              |
| Stérilisation femelle | 75.00 €          | 40.00 €              |
| Identification        | 25.00 €          | 15.00 €              |
| Euthanasie            | 40.00 €          | 20.00 €              |

Les secteurs de capture seront définis conjointement entre l'association et la mairie. Les chats seront identifiés au nom de l'association qui s'engage à les proposer à l'adoption si ceux-ci sont socialisables. Un bilan sera fait au bout de 6 mois.

- Restes à réaliser :

| DEPENSES  |                                    |                     |                 |   |
|-----------|------------------------------------|---------------------|-----------------|---|
| Article   | Détail                             | Reste sur le budget | Montant reporté | Observations  |
| 2135/21   | Aménagement, installation générale | 8 666.00 €          | 8 666.00 €      | aménagement des berges de l'Hers                    |
| 21571/21  | Matériel roulant                   | 24 300.00 €         | -00 €           |   |
| 21578/21  | Autre matériel et outillages       | 14 980.38 €         | -00 €           | devis pour ponceuse Attention seulement 13 942.50 € |
| 21118/101 | Autres terrains                    | 148 000.00 €        | -00 €           |   |
| 2031/104  | Frais d'études                     | 24 450.00 €         | 24 450.00 €     | cimetière   |
| 2181/11   | Installation générale              | 3 400.00 €          | 4 403.82 €      | téléphonie  |
| 2184/11   | Mobilier                           | 3 000.00 €          | -00 €           | ergonomie   |
| 2183/12   | Matériel de bureau                 | 6 538.40 €          | -00 €           | devis ordi école MAIS 4356€ de dispo réel           |
| 2181/13   | Installation générale              | 666.35 €            | -00 €           |   |
| 2188/13   | Autres immo corporelles            | - 58.83 €           | -00 €           |   |
| 2313/16   | Immo en cours construction         | 8 580.75 €          | -00 €           | à confirmer, normalement fini                       |
| 2135/17   | Installation générale              | 50 000.00 €         | 25 066.36 €     | devis pour toiture MJC                              |
| 2181/24   | Installation générale              | 0.07 €              | -00 €           |   |
| 2033/33   | Frais insertion                    | -165.10 €           | -00 €           |   |
| 2313/33   | Immo en cours construction         | 100 750.00 €        | 34 319.06 €     | devis TKFER + SPS + contrôleur techq                |
| 2152/41   | Installation de voirie             | 30 187.36 €         | -00 €           |   |
| 2188/47   | Autres immo corporelles            | 1 500.40 €          | -00 €           | route d'Encennesse                                  |
| 2135/50   | Aménagement, installation générale | 59 704.85 €         | 51 045.20 €     |   |
| 2188/51   | Autres immo corporelles            | 21 400.00 €         | -00 €           |   |
| 2031/52   | Frais d'études                     | 20 000.00 €         | 18 809.60 €     | MOE bibliothèque 1190.40 en 2313                    |
|           |                                    | 526 124.56 €        | 166 760.04 €    |   |

| RECETTES |             |                     |                 |                             |
|----------|-------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|
| Article  | Détail      | Reste sur le budget | Montant reporté | Observations                |
| 1323     | Département | 2 888.00 €          | 2 888.00 €      | Subvention Aménagement Hers |
| 1328     | Autres      | 2 888.00 €          | 2 888.00 €      | Subvention Aménagement Hers |
| 1346     | PVR         | 14 281.00 €         | 14 281.00 €     |                             |
| 1323/11  | Département | 26.98 €             | -00 €           |                             |
| 1323/12  | Département | 455.20 €            | -00 €           | ? Réponse pour ordi         |
| 1323/16  | Département | 105 000.00 €        | 105 000.00 €    | confirmer montants          |
| 1328/16  | Autres      | 60 000.00 €         | 60 000.00 €     |                             |
| 1331/16  | DETR        | 65 644.00 €         | 65 644.00 €     |                             |
| 1323/50  | Département | 17 144.00 €         | 17 144.00 €     |                             |
| 1328/50  | Autres      | 12 000.00 €         | 12 000.00 €     |                             |
|          |             | 280 327.18 €        | 279 845.00 €    |                             |

- Travaux sur routes départementales prévues par le Conseil Départemental : élagage des platanes à partir du 08 janvier
- Le CCAS a dernièrement été sollicité pour participer financièrement aux frais de voyage des élèves du secondaire, dont les familles sont en difficulté financière. Après échange et recherche auprès de CCAS réalisant déjà ce type d'intervention, il sera proposé au CCAS de mettre en place les aides selon les dispositions suivantes :

| Quotient familial | Participation du CCAS au reste à charge |
|-------------------|---|
| 0 à 449.99 €      | 50% dans la limite de 60 €              |
| 450 à 599.99 €    | 40% dans la limite de 50 €              |
| 600 à 699.99 €    | 30% dans la limite de 40 €              |
| 700 à 900 €       | 20% dans la limite de 30 €              |
| Au-delà de 900 €  | Pas de participation                    |

- Mise en sécurité de l'avenue de Cintegabelle : à partir du mois de janvier, des écluses seront mises en place, en collaboration avec le pôle routier, pour une phase test d'une période de 3 à 6 mois. A la fin de cette période, une concertation avec les riverains et le secteur routier aura lieu afin de procéder à l'implantation définitive.

#### **Devis signés dans le cadre de la délégation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2014-04-06 du 15 avril 2014 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations, le Conseil Municipal prend acte :

- EIT
  - Téléphonie mairie : 4 403.82 €
  - Remplacement boitiers alarme incendie école : 297.60 €

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### **Dél. 2018-10-01 : SDEHG : raccordement d'un panneau d'informations numériques au carrefour des canelles**

Suite à la demande de la commune en date du 30 octobre 2018 concernant le raccordement d'un panneau d'informations numériques au carrefour des Canelles, référence 6 BT 469, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Réalisation d'un départ avec protection différentielle depuis le comptage existant à proximité (compteur qui alimente le carrefour à feux)
- Fourniture et pose d'une gaine entre le compteur et le pied du panneau d'informations numériques (voir pour utiliser les gaines existantes vers la chambre de tirage existante également)
- Raccordement du panneau à la charge de l'installateur depuis le disjoncteur différentiel installé par SOBECA dans le bâtiment de l'ancienne bascule.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| - TVA récupérée par le SDEHG             | 325.00 €   |
| - Part SDEHG                             | 825.00 €   |
| - Part restant à la charge de la commune | 913.00 €   |
| Total                                    | 2 063.00 € |

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

*Le Conseil à l'unanimité, approuve le plan de financement et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.*

### **Dél. 2018-10-02 : Choix d'un prestataire pour l'entretien du campanaire de l'église et de la sirène de la halle**

Suite à l'installation de la sirène sur le toit de la halle, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, le prestataire nous a proposé un contrat d'entretien annuel. Celui-ci nous a également fait une proposition pour l'entretien du campanaire de l'église.

La prestation totale s'élèverait à 219 € HT par an, soit 262.80 € TTC. Ce montant étant plus favorable que celui de notre prestataire actuel, pour les mêmes interventions.

*Le Conseil à l'unanimité, **Décide** de résilier le contrat actuel avec la société Laumailé conformément aux dispositions du contrat et de contractualiser avec la société Angelus pour un montant de 219 € HT soit 262.80 € TTC*

### **Dél. 2018-10-03 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique non permanent à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques de la mairie, il est nécessaire de recruter du personnel aux services techniques.

*Le Conseil, à l'unanimité décide la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, au poste d'Adjoint Technique à temps complet.*

### **Questions diverses :**

- Téléthon 2018 : 6488 €
- Carte de vœux : distribution la semaine prochaine
- Calmont Info, lettre TDL, mise sous pli le 26 décembre

- Vœux 12/01/19 : propositions d'invités « exceptionnels » : groupe de travail du centenaire de l'armistice, et les personnes ayant assisté au vol à main armée à l'épicerie Sylvestre
- TEREGA : le projet de passage du gazoduc est prévu sur un secteur boisé classé au titre du PLU et même du POS. Il s'avère que cette parcelle ne serait plus boisée depuis 40 ans. Ce problème ne peut être réglé que par une révision du PLU
- Orchis papillon : la DDT a envoyé l'information aux propriétaires par courrier
- Hameau de Fortanier : le schéma d'assainissement prévoit de mettre en place un raccordement du hameau à l'assainissement collectif. Les subventions devant financer une majeure partie de cet investissement étaient basés sur un plan de financement incluant des habitations nouvelles et donc suffisamment de raccordement. Or d'après le SCOT le hameau est « figé », il n'est plus possible d'y faire des constructions nouvelles afin d'éviter le mitage. Ce raccordement est donc impossible, le plan de financement initial prévoyant un certain nombre de nouvelles maisons supplémentaires.

***La séance est levée à 20h30.***

La Secrétaire de séance  
**Hermine PIERRON**

Le Maire